

DETECTIVE

N° 495 — 26 décembre 1955
TOUS LES LUNDIS

L'HEBDOMADAIRE DES SECRETS DU MONDE

Prix : 35 frs

BELGIQUE : 7 francs belge
SUISSE : 0 fr. 65 suisse

PARIS

Sacrifiée par vengeance

Dany adorait son père. C'est pourquoi sa mère, Denise LANNUQUE, l'a entraînée avec elle dans son suicide.

(pages 12 et 13)





LE MYSTÈRE DU "GREY-GANET"

Son équipage l'abandonne en pleine nuit dans la cale de

(De nos envoyés spéciaux.)

DANS l'aube humide, sous les rafales du vent d'ouest qui balayaient l'estuaire de la Vilaine, la brume de décembre s'effiloçait. En face de Tréhiguier, la lande d'Arzal souligna la berge, puis, quand le dernier lambeau de grisaille eut été chassé vers l'est, les bords limoneux de la Vilaine apparurent sous cet ourlet vert.

C'est alors que, sous les regards stupéfaits des pêcheurs de Tréhiguier, surgit le fantôme. Là-bas, sur la rive opposée, à demi couché sur le flanc le long de la cale, un bateau étranger venait d'émerger de la brume.

Débarrassée d'un seul coup de son enveloppe vaporeuse, sa coque ventrue se détachait en gris sur le limon noir. Le sable retenait prisonnière, par sa quille vermillonnée, cette proie arrachée à la tempête et aux ténèbres.

Immobile, inanimé, vaincu, le bateau-fantôme dressait vers le ciel maussade ses deux mâts d'antenne comme un naufragé tend vers l'horizon vide ses deux bras suppliants.

La proie du limon

Longtemps, cependant, les pêcheurs de Tréhiguier résistèrent à cet appel dans ce matin du 14 décembre. Longtemps, comme frappés de stupeur, de leur quel, sous les rafales impitoyables, ils contemplaient l'étrange apparition. Ce bateau leur était inconnu. A Penestin, pas plus qu'à Billiers, personne ne l'avait jamais aperçu. Et pour cause ! Que serait venu faire un caboteur dans un port de pêche de l'estuaire de la Vilaine ? Pour rencontrer sur les côtes bretonnes des bateaux de cette forme et de ce tonnage, il fallait, pour le moins, aller à Saint-Nazaire ou à Nantes. Quel navigateur avait pu être assez fou pour venir mouiller à cette rade avec un bâtiment de commerce ? En pleine nuit, en pleine tempête aussi — car le vent hurlait depuis la veille comme un démon — comment un marin avait-il pu puiser assez d'audace pour s'aventurer dans la brume parmi les bouchots (1) qui encombraient cet estuaire étroit ? Pourquoi, enfin, plutôt que d'accoster en face, à la cale du Moutoir, ne pas être venu mouiller à celle de Tréhiguier d'accès infiniment plus facile ?

Après cet exploit nocturne, l'audacieux équipage semblait, en tout cas, avoir abandonné son bateau. Était-il allé s'abriter ou se ravitailler à Muzillac, le village voisin ? Autour du caboteur, pas âme qui vive ! A la longue, ce calme, ce silence devenaient angossants...

... Pour tenter de percer le mystère qui planait autour du bâtiment, quelques pêcheurs traversèrent la Vilaine et s'en approchèrent. Ils abordèrent à la cale. L'extrémité d'un filin rompu était demeurée attachée à un anneau scellé à la rampe d'accostage. L'équipage l'avait amarré. C'était la preuve qu'il ne s'était pas échoué là, par hasard. A la marée descendante, il s'était ensablé, puis, s'inclinant à tribord, il avait, sous son poids, brisé son amarré.

Hélias, Lescop, François, Anche et leurs compagnons de pêche, se gardèrent, cependant, de monter à bord. Une sorte de crainte

respectueuse interdisait à ces gens de mer l'accès de ce mystérieux bateau rattaché à l'océan en furie par une nuit sans lune. Avant de s'éloigner, sur la bouée de sauvetage accrochée à la cabine, ils déchiffrèrent son nom : « Grey-Ganet, Gibraltar ».

Une épave de prix

Comment ce caboteur anglais avait-il pu venir s'échouer parmi les parcs à moules de cet estuaire breton, à 2.000 milles de son port d'attache ?

Dans l'après-midi, les douaniers Leroux et Ricordeau, chargés de la surveillance de l'estuaire, se décidèrent enfin à l'aborder.

Abandonné par son équipage après avoir accosté en dehors d'un port sans signaler sa présence aux autorités maritimes, le caboteur, qu'aucune amarre ne reliait à la terre, devait, en effet, désormais, être considéré comme une épave. Il appartenait aux représentants de la douane et de l'inscription maritime d'en prendre possession et de le mettre en sécurité.

Quand les douaniers pénétrèrent dans la cale, ils ne découvrirent en fait d'être vivant.



Un journal espagnol du 7 décembre et une carte annotée permirent aux enquêteurs de situer la date et le lieu du départ du « Grey-Ganet ».



Cette poule grise est le seul être vivant qu'on retrouva à bord. Les membres de l'équipage l'avaient-ils embarquée comme mascotte ?

(1) Bouchots : parcs à moules.

Le bateau, abandonné par son mystérieux équipage, a été amené dans la cale de Tréhiguier où les autorités de la Marine et des Douanes sont venues le visiter.



Tréhiguier et se volatilise

qu'une poule ! Une poule : l'unique rescapé des sept volatiles embarqués à Gibraltar avec les provisions de bord, ainsi qu'en faisait foi un cahier rédigé en espagnol. Les motes de beurre, les sardines à l'huile, le pain, découverts dans la cuisine, prouvaient suffisamment que l'équipage n'avait pas abandonné son bateau à la suite d'une pénurie de vivres. Il n'avait pas eu davantage à craindre le manque de carburant pour le moteur de 120 CV. En effet, 11 bidons de 200 litres de gas-oil étaient entreposés près des machines et un fût de 200 litres d'huile était arrimé sur le pont.

Le nom du bateau volé les hublots camouflés...

Les capitaines de douane Falers, de Vannes, et Fleury, de Saint-Nazaire, l'administrateur principal Salmon, chef de l'inscription maritime, allaient bientôt pousser plus avant leurs investigations.

La découverte d'une carte marine dont l'arc de grand cercle indiquait « départ Tanger », puis celle d'un numéro du journal « Espana », daté du 7 décembre, devaient leur permettre d'établir que le « Grey-Ganet » avait très vraisemblablement quitté le port marocain international à cette date. Mais quelle route avait suivi le caboteur après le golfe de Gascogne ? Le tracé de l'itinéraire s'arrêtait à l'entrée des eaux territoriales françaises. Pourtant, compte tenu de la puissance du moteur et de la qualité du bâtiment, on pouvait avancer, sans crainte d'erreur, que le « Grey-Ganet » avait dû faire escale, ou tout au moins louvoyer au cours de son voyage. En effet, pour couvrir, à une vitesse normale, la distance Tanger-Tréhiguier, il lui suffisait de cinq jours, au maximum. Or, il en avait mis sept !

C'était beaucoup pour ce bateau en excellent état. Gréé à neuf, doté d'un excellent moteur, la coque du caboteur renforcée d'une ceinture d'acier sur les bords, sans prétendre aux grandes performances, pouvait affronter sans crainte les longs parcours en haute mer.

Long de 18 mètres, comportant une cale de 3 ou 4 tonnes, muni d'un poste radio très moderne et d'un projecteur, aménagé avec six couchettes, sa valeur pouvait être estimée à une dizaine de millions.

Il avait fallu au propriétaire du « Grey-Ganet » des motifs graves pour qu'il se décidât à abandonner aux autorités maritimes françaises un bateau de ce prix. Il avait fallu que le jeu en vaille la chandelle !

Un jeu fort dangereux. Diverses constatations troublantes devaient le démontrer. De

nombreux détails permettaient de supposer que le patron du bâtiment avait tout fait pour que le « Grey-Ganet » voyageât incognito.

Au mépris des règlements, une couche de peinture grise voilait le nom du bateau gravé sur la coque, et les hublots étaient camouflés de façon à ne laisser filtrer aucune lumière. D'autre part, l'absence de livre de bord rendait cette épave des plus suspects, et la présence d'une paire de bottes de femme portant la marque Tchecoslovaquia laissait les enquêteurs perplexes.

Quelles graves raisons avaient pu pousser une passagère à voyager dans cette cale inconfortable, sur un océan démonté à l'approche du solstice d'hiver ?

Enfin, pourquoi l'équipage avait-il tenu à faire disparaître, avant d'abandonner le bateau, une pièce du moteur pour le mettre en panne ?

Tandis que, par une manœuvre savante, le commandant Salmon amenait cette épave dans le port de Tréhiguier en la faisant remorquer par les canots « Marie-Stella » et « Navigateurs », à terre, les gendarmes de Muzillac, sous les ordres du capitaine Le Bars, puis le commissaire Keryon, de la P. J. de Rennes, réunissaient des témoignages non moins troublants...

... Dans les hameaux voisins de la cale du Moustoir, on avait mal dormi en cours de la nuit du 13 au 14 décembre et, si le douanier Leroux n'avait rien remarqué d'inusité dans son secteur, cette nuit-là, les habitants du village de Coatsuro, dont les maisons s'accrochent à la lande, avaient eu l'oreille plus fine que la sienne.

— Vers minuit et demi, nous a déclaré Mme Pierre Triballier, j'ai été réveillée par le passage de deux autos sur le chemin qui mène à la cale. Il m'a semblé, au bruit des moteurs, que l'une était une voiture légère, l'autre un camion. Un peu plus tard, mais sans que je puisse situer l'heure, les deux voitures sont repassées en direction de Muzillac.

Des déductions mais pas de précisions

Le passage nocturne de véhicules est si rare dans ce hameau que les frères Anguste et Louis Triballier furent réveillés dans les mêmes conditions.

— J'ai supposé que c'étaient des camions de sable, nous a dit Louis ; les moteurs ronflaient fort.

Jean Dréno, lui, dont la ferme domine la Vilaine, a été réveillé par les phares des autos.



Le douanier Leroux et le capitaine mécanicien Benoit montent à bord du « Grey-Ganet ». Ils vont procéder à l'inventaire avant que les scellés soient apposés sur le bateau.

SUITE PAGE SUIVANTE

LE MYSTÈRE DU "GREY-GANET" (Suite de la page 3)



Dans la nuit du 13 au 14 décembre, au village de Catshuro, Mme Pierre Triballier...

— Quand j'ai vu les vitres de la fenêtre se refléter sur le mur de la chambre, au-dessus de mon lit, j'ai tout de suite eu la certitude que les phares étaient ceux d'une auto qui roulait de ce côté-ci de la rivière, a-t-il affirmé. En effet, si l'auto s'était trouvée sur la rive de Tréguier, la fenêtre se serait reflétée au-dessus du lit de ma grand-mère.

Cette dernière avait d'ailleurs fait la même constatation. Quant à Mme Dreno, sa fille, elle n'a rien remarqué d'anormal sur la rive en rentrant d'une veillée à 1 heure du matin.

J'ai crié : " Qui est là ? "

Aussitôt l'homme a disparu

Pourtant, quelques instants plus tôt. Constant Bachelet, qui demeure à moins de cent mètres de la cale du Moustoir, avait été réveillé « par un bruit de ferraille ».

— Je suis sorti de chez moi en m'éclairant avec une lampe électrique, nous a-t-il déclaré, et je me suis avancé vers la lumière rouge



... et M. Louis Triballier entendirent deux voitures se diriger vers le Moustoir.

que j'apercevais au bout de la cale. J'ai distingué une masse grise sur l'eau, et, devant, une silhouette. J'ai crié : « Qui est là ? » Aussitôt, l'homme a disparu derrière un tas de bois. J'ai encore eu le temps d'apercevoir des madriers disposés sur la rive, mais j'ai compris qu'il valait mieux que je ne me mêle pas de cette affaire. Comme je ne pouvais prévenir personne, je suis rentré chez moi.

Le lendemain matin, Francis Gentilhomme, le boucher de Muillac, crut remarquer dans la vase des traces de roues et de madriers. La marée devait bientôt effacer toutes ces empreintes, en rejetant sur la grève un goulot de bouteille d'une marque de liqueur espagnole. L'équipage s'était sans doute donné du cœur au ventre pour accomplir son débarquement clandestin !

Il avait dû s'en donner, en tout cas, pour s'engager en pleine nuit dans l'estuaire de la Vilaine.

Tous les pêcheurs de Tréguier s'entendent pour le proclamer.

— Il fallait qu'ils soient courageux pour quitter la haute mer et s'aventurer, sans visibi-



Jean Dreno vit la lumière des phares se refléter sur les vitres de sa chambre.

lité, à travers les bouchots. Nous tous qui connaissons l'estuaire dans ses moindres détails, nous aurions regardé à deux fois avant d'entreprendre cette manœuvre.

M. Le Groumellec, le maire de Billiers, un ancien navigateur, s'est montré plus catégorique encore :

— Pour prendre les deux phares de Penestin l'un dans l'autre, franchir la barrière des parcs à hultres, piquer droit sur Tréguier et venir accoster, en travers du courant, à la cale du Moustoir, il a fallu que le « Grey-Ganet » soit piloté par un marin du pays ou qu'il soit guidé, depuis la rive, par des signaux lumineux.

Trois prénoms

sur une feuille de jeu...

Un marin du pays ? Dans les ports de l'estuaire de la Vilaine, les pêcheurs semblent peu se soucier de se mêler de trafics clandestins. Or, tout laisse supposer que le « Grey-Ganet » accomplissait sur la côte bretonne une dangereuse mission. Contrebande sans doute ? Mais de quel genre ? Il semble que la cale soit trop exigüe pour permettre le transport d'une cargaison volumineuse, telles que des cigarettes. Et, pour que le chef de l'expédition se soit résigné à abandonner un bateau de 10 millions, il fallait sans doute que le fret déchargé lui représentât une somme bien supérieure. On serait plutôt tenté d'admettre le trafic de marchandises précieuses représentant une grande valeur sous un faible volume : l'or, les stupéfiants.

A moins, bien entendu, qu'il ne s'agisse d'un bateau volé dont la perte n'affecterait en rien les audacieux flibustiers qui s'en seraient emparé.

Les commissaires Kergoat, de la P. J., et Redt, des Renseignements généraux, se sont mis en rapport avec les autorités anglaises de Gibraltar pour identifier le propriétaire. Ont-ils déjà réussi dans leur tâche ? C'est probable. Le caboteur appartiendrait à un industriel de la banlieue londonienne.

Ils possèdent d'autre part trois prénoms relevés sur une feuille de papier utilisée par les membres de l'équipage pour marquer leurs points au cours de leurs parties de cartes.

Enfin, le commissaire Kergoat a longuement interrogé un habitant de la côte susceptible de lui fournir de précieux renseignements.

Ce caboteur étranger

est un bateau de malheur

Dans le port de Tréguier, le garde-maritime Le Dreyssat a apposé les scellés sur l'épave.

— Dommage que vous n'en ayez pas pris possession avant la douane, a-t-il fait remarquer à ses amis, les pêcheurs Anche et François. Si, comme le prescrit le code maritime, vous l'aviez « sauveté » et mis en sécurité, vous auriez eu droit à un quart de sa valeur après sa vente aux Domaines.

Mais les pêcheurs de Tréguier ont secoué la tête : pour eux, ce caboteur étranger, surgi sur leurs côtes, à travers les brouillards, un matin de tempête, est un bateau de malheur.

Sans regret, ils ont détourné leurs regards de l'épave automatique pour retourner à leurs barques.

Sans regret, car ils savent que, si les marins sans conscience triomphent parfois des éléments déchaînés, ils n'échappent jamais au courroux du ciel.

René DESBORDES.

(Reportage photo. Albert Jammaron, DÉTECTIVE.)



Mme Lervoi, la grand-mère de Jean, ne dormait pas. Elle confirme son témoignage.



Mais Mme Dreno, rentrant vers une heure du matin, ne remarqua rien de suspect.



M. Bachelet fut intrigué par la conduite bizarre d'un homme rôdant près du bateau.



Le lendemain, M. Francis Gentilhomme remarqua des traces de roues dans la vase.



M. Archambaud retrouva, dans la cale, une bouteille de liqueur espagnole, vide.